



- Point n° 6 -

La signature de la charte d'adhésion au cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction : étape majeure pour développer l'éco-exemplarité dans l'Eco-Vallée

L'Éco-Vallée est emblématique d'une démarche vertueuse et cohérente, fondée sur un modèle de développement et d'urbanisme éco exemplaire dont les habitants et les personnes travaillant dans l'Éco-Vallée seront les premiers bénéficiaires.

Porteuse d'une conception inédite du rapport entre la ville et la nature, l'Éco-Vallée restaure des valeurs fondamentales pour le respect du cadre et de la qualité de vie.

Un cadre de référence pour viser l'excellence environnementale

Le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction (CRQE) dans la plaine du Var, cofinancé par l'ADEME, la région PACA et Nice Côte d'Azur, vise à créer les conditions favorables permettant aux opérateurs d'atteindre un niveau optimal d'exemplarité environnementale dans leurs opérations tout en tenant compte de la nature et de l'équilibre économique de leur projet.

Ce cadre de référence s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés et à l'ensemble des maîtrises d'œuvre et des entreprises parties prenantes des projets de construction ou d'aménagement.

Pour guider les opérateurs dans la mise en œuvre du cadre de référence, l'EPA Plaine du Var a défini une méthodologie et des outils d'accompagnement avec un objectif : l'éco-exemplarité

Le CRQE est souple dans son application et offre la possibilité de choisir le niveau de performance d'une opération parmi quatre profils, allant du profil "de base" jusqu'au profil "excellent" le plus exemplaire.

Les opérateurs peuvent obtenir de deux façons la reconnaissance de l'exemplarité de leurs opérations d'aménagement et de construction :

- soit ils visent la conformité du projet aux objectifs correspondant à huit enjeux spécifiques du territoire ;
- soit ils optent pour la conformité du projet à un référentiel de certification et l'atteinte de certains objectifs complémentaires.

Ce choix dépendra du type de projet (réhabilitation ou neuf) et de l'usage du bâtiment (tertiaire, industriel, résidentiel...).

La conformité de l'opération vis-à-vis de l'ensemble des objectifs liés au profil que le maître d'ouvrage aura choisi, permettra d'obtenir la reconnaissance du projet en tant que projet exemplaire de l'Éco-Vallée.

A cet effet, un logo spécifique a été défini pour permettre la reconnaissance des opérations appliquant le CROE.



Une mise en œuvre progressive

Après une phase d'élaboration engagée en 2009, et qui s'est achevée le 18 juillet 2011 par l'adoption par le conseil d'administration de l'EPA du CROE, sa mise en œuvre opérationnelle s'organise par étape.

La phase d'expérimentation s'est déroulée de juillet 2011 au 25 avril 2013 : développement d'outils d'évaluation basés sur des cas réels à des stades d'avancement différents et mise en application concrète dans certaines opérations test (PRU Moulins, ZAC sur Saint Blaise).

La phase de lancement officiel et d'adhésion a commencé le 25 avril 2013, avec la signature de la charte d'adhésion entre l'EPA et 31 principaux promoteurs et bailleurs sociaux.

S'engage désormais la phase de déploiement et d'application du cadre de référence, qui sera couplée avec un processus d'évaluation/évolution du cadre de référence et du dispositif associé.

Un ralliement aux valeurs de l'Eco-Vallée

La signature de la charte d'adhésion, validée en conseil d'administration le 20 juillet 2012, est une étape importante pour le déploiement et l'application du cadre de référence. Elle concrétise une nouvelle approche du développement urbain basée sur l'éco-exemplarité. Elle est le symbole du ralliement aux valeurs de l'Eco-Vallée.

En signant cette charte, les opérateurs publics et privés témoignent de leur volonté d'inscrire leurs projets dans le cadre de référence. Grâce à cet engagement, ils sont reconnus par l'EPA Plaine du Var en tant qu'acteurs de l'aménagement et de la construction durables au sein de l'Éco-Vallée. Leurs opérations éco-exemplaires s'en trouvent du même coup valorisées.

En partageant les valeurs de l'Éco-Vallée, les signataires de la charte sont assurés d'une application des lois Grenelle adaptée au contexte local et du respect des objectifs de l'Éco-Vallée, dans l'application des performances en matière de qualité environnementale.

La mise en œuvre d'un processus de conception intégrée dès les phases amont du projet leur permet d'optimiser leurs coûts, avec des bénéfices partagés pour les opérateurs et les utilisateurs.

Au-delà du symbole, la signature de la charte témoigne d'une ambition : en adhérant à la démarche de l'Éco-Vallée, les opérateurs s'engagent à améliorer le cadre et la qualité de vie de tous les habitants et usagers de la plaine du Var. Tous les projets d'aménagement partageront la même ambition d'éco-exemplarité, la même volonté d'économie des ressources énergétiques, de respect des équilibres humains et naturels dans un cadre exceptionnel.

Concrètement, ce haut niveau d'exigence permettra de réduire les impacts des nouveaux projets sur leur environnement et d'offrir aux usagers de nombreux équipements publics et des aménagements améliorant leur cadre de vie

Ce partage des valeurs éco-exemplaires par les acteurs de la construction et de l'aménagement traduit l'émergence d'une identité du territoire. Il contribuera à stimuler l'innovation et accroître le niveau d'exigence en matière de développement durable.

Enfin, pour compléter le panel d'adhérents au CROE et impliquer ainsi l'ensemble des acteurs concernés par des projets d'aménagement et de construction dans l'Eco-Vallée, une séance de signature de la charte d'adhésion par les acteurs publics et semi-publics (collectivités, chambres consulaires, université, hôpitaux...) est envisagée à l'automne prochain.

Liste des 31 signataires de la charte d'adhésion au 25 avril 2013 :

ADIM CÔTE D'AZUR

ALTAREA COGEDIM Méditerranée

AMETIS PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

ARTEA

BNP PARIBAS Immobilier

BOUWFONDS MARIGNAN Immobilier

BOUYGUES IMMOBILIER

CIRMAD GRAND SUD

CONSTRUCTA PROMOTION

CÔTE D'AZUR HABITAT06

CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER

EIFFAGE IMMOBILIER AZUR

ERILIA

GAMBETTA PACA CENTRAL BURO

HABITAT06

ICADE PROMOTION, TERRITOIRE MEDITERRANEE

IKEA DEVELOPPEMENT SAS

KAUFMAN & BROAD

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

LOGIREM

LOGIS FAMILIAL

M&A Promotion

MAISON FAMILIALE de PROVENCE

NACARAT GROUPE RABOT DUTILLEUL

NEXITY AMENAGEMENTS ET TERRAINS A BÂTIR PACA

NEXITY IMMOBILIER RESIDENTIEL CÔTE D'AZUR

NOUVEAU LOGIS AZUR

PITCH PROMOTION

PROMOGIM agence Côte d'Azur

RIVAPRIM FILIALE DE SOGEPROM

VINCI IMMOBILIER